



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ALGISIUM***

*de la société **TILCO ALGINURE GMBH***

*enregistrée sous le **n° 2021-2914***

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 19 octobre 2023,

Considérant que l'utilisation du produit peut entraîner un risque d'effet nocif pour le travailleur,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Informations générales sur le produit	
Nom du produit	ALGISIUM
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	TILCO ALGINURE GMBH Holländerkoppel 1a 23858 REINFELD Allemagne
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	342 g/L - phosphonates de potassium
Numéro d'intrant	678-2021.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 30/11/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12703203 Vigne*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	4,5 L/ha	6/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le travailleur.		